

COMMUNE DE ST GEORGES SUR LOIRE

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 19 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf du mois de Novembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire, en session ordinaire du mois de Novembre sous la présidence de Monsieur Daniel FROGER, Maire.

Étaient présents : M. FROGER Daniel, *Maire*, M. BURON Alain, GENTILS Christian, GENDRON Joël, Mme CHRÉTIEN Florence *Adjointe*, M. GIL Miguel, Mme LIVET Marie-Christina *Conseillers délégués*, Mme GALLARD Christine, BOUDAUD Suzanne, MM CHATELAIN Dominique, REY Philippe, Mmes JUBIN Florence, JOUAN Christine, MM. GILLIER Philippe, LELIEVRE Jérôme, BERNARD Hugues, Mme RACAPÉ Anne-Axelle, *Conseillers Municipaux*.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme LEROY-RAMBAUD Martine, adjointe, à Mme CHRÉTIEN Florence
- Mme JARNIOU Vanessa, conseillère municipale à Mme RACAPÉ Anne Axelle
- M. HICQUEL Christophe, conseiller municipal à M. BERNARD Hugues

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme RACAPÉ Anne-Axelle, *Conseillère municipale*

Convocation du : 08 novembre 2018
Nbre Conseillers en ex. : 20
Nbre Conseillers présents : 17 + 3 pouvoirs
Affichage le 26 novembre 2018

En préambule intervention de la gendarmerie nationale pour présenter la mise en place d'un **dispositif de participation citoyenne à 20 heures**.

1. **Approbation du compte rendu** de la séance du 22 octobre 2018.
2. **Assainissement : Mesures tarifaires 2019** : Redevances, Coût travaux horaires, Tarif pour contrôles, PFAC.
3. **Marchés publics :**
 - a) **Travaux réfection de la salle de sports Europe** : Avenants N°s 1 pour Lot Menuiseries extérieures et Lot Carrelage -Faïence
 - b) **Travaux aménagement de la MDS, 2, rue de Chalennes** : Avenant N°1 pour le lot Cloisons -doublage
4. **Logi-Ouest** : Garantie de la commune des prêts réaménagés de Maine et Loire Habitat.
5. **Enédis** : Convention de servitude suite à la mise en sécurité de la DP sur l'ensemble du territoire du Port Girault. Passage de lignes en survol de propriétés communales
6. **Déclarations d'Intention d'Aliéner**
 -  Immeuble, section AE n° 79 sis 7, impasse d'Arrouet
 -  Immeuble, section AD n°199, sis 10, rue François Rabelais
 -  Immeuble, section AI n° 98 sis 78, rue Louis Joubert
 -  Immeuble, section AE n°267, sis 23, rue d'Arrouet.

7. Compte rendu de commissions

8. Affaires Diverses.

En préambule à la séance du Conseil municipal, le Lieutenant Pontoizeau et le Major Fardeau de la communauté de brigade de St Georges sur Loire, présentent le dossier de la participation citoyenne.

- ✓Présentation d'un film mode de prévention active chez soi
- ✓Participation citoyenne : outil de prévention avec la participation de citoyens
- ✓Bilan de délinquance et incivilité sur la commune.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU de la séance du 22 octobre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

→ approuve le compte rendu de la séance du 22 Octobre 2018.

II – ASSAINISSEMENT Mesures tarifaires 2019 :

redevances, coût travaux horaires, tarif pour contrôles, PFAC.

M. le Maire rappelle que la compétence « Assainissement » est une compétence intercommunale depuis le 1 janvier 2018 et que par conventionnement, la gestion est réalisée par les collectivités. De ce fait, à la demande de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance (CC LLA), il convient que chaque commune, propose au vote les tarifs du service assainissement pour l'année 2019, qui seront ensuite votés lors d'un futur conseil communautaire.

Il précise que dans la mesure où, aucun chantier important n'est programmé au cours des deux années à venir, il est proposé de ne pas faire évoluer les tarifs à l'exception de celui du bordereau de prix des travaux de branchement, qui est lié à l'indice TP10a. En effet ce dernier a augmenté de 2,5%.

De plus les tarifs de redevance assainissement sont dans la moyenne haute des tarifs pratiqués dans les communes de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

Ainsi les tarifs proposés sont les suivants :

- Montant de la redevance:

Redevance assainissement au M3	
de 1 à 6000 M ³	1,650€
de 6000 à 12 000 M ³	1,320€
> à 12 000 M ³	0,990€

- ☛ Travaux horaires: 21 € HT
- ☛ Tarif pour contrôle assainissement avant-vente de maison : 70€ HT.
- ☛ Participations au financement de l'assainissement collectif. (PFAC).

1) CONSTRUCTIONS NOUVELLES D'HABITATION

* De FIXER à 1 000 € le montant de la PFAC jusqu'à 100 m² de surface de plancher complété de 10 € par m² supplémentaire (sans plafond).

* D'établir un forfait de 500 € par logement pour toute construction de logement locatif collectif.

2) IMMEUBLE EXISTANT AVEC UN ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL qui doit se raccorder au réseau.

* D'établir un forfait de 500€.

3) AUTRES TYPES DE CONSTRUCTION : COMMERCIAL, ARTISANAL, INDUSTRIEL

* D'établir un forfait par nombre de salariés : de 0 à 10 -> 1 000€ ;
11 à 20 -> 1 500€ ; 21 et plus > 2 000 €.

CONSTRUCTION NOUVELLE A USAGE DE SERVICE

* De FIXER à 10 € par m² de surface de plancher avec un coefficient dégressif suivant 4 catégories d'usage :

TYPE D'ACTIVITE	ACTIVITES	COEFFICIENT D'ACTIVITÉ
	<u>Liste exhaustive :</u>	
Activités entraînant une production FORTE d'eaux usées	Activités de services contribuant aux soins d'hygiène des personnes, laveries automatiques, nettoyage à sec de vêtements, coiffure, établissement de bains-douches, activités de restauration qu'il s'agisse de restaurants traditionnels, de self services ou d'établissements proposant des plats à emporter.	0,6 (ex.EPHAD)
Activités entraînant une production MODÉRÉE d'eaux usées	<u>Liste exhaustive :</u> Activités sportives, récréatives et de loisirs	0,3
Activités entraînant une production FAIBLE d'eaux usées	<u>Liste exhaustive :</u> Activités de services en matière culture, de divertissement, y compris les bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	0,1
Autres activité non polluantes	<u>Toutes autres activités</u> impliquant des utilisations de l'eau assimilables à des fins domestiques	1

4) IMMEUBLES EXISTANTS, QUELQUE SOIT SON TYPE, FAISANT UNE EXTENSION, UN AMÉNAGEMENT (général des eaux usées supplémentaires)

* De FIXER à 10€ le m² de surface de plancher aménagé ; pas de recouvrement en dessous d'un minima de 30 m² et exonération pour les vérandas.

- Bordereau de prix pour les travaux assainissement

Au vue de l'indice de référence (TP10a), il convient d'augmenter les prix 2018 de 2,5% pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019 :

→ le maintien des tarifs actuels, car il n'y a pas de programme d'investissement à financer en 2019, sauf les prix du bordereau des travaux de branchement.

→ Au vue de l'évolution de l'indice TP10a, une augmentation de 2,5% des prix du bordereau pour réaliser les travaux de branchements.

III- MARCHÉS PUBLICS :

M. le Maire présente aux élus les différents avenants à passer concernant les travaux en cours dans la salle de sports Europe et le bâtiment du 2, rue de Chalonnnes pour l'accueil de la MDS.

a) Travaux de réfection de la salle Europe :

- **Lot N°07 : Menuiseries extérieures aluminium:** Avenant N°1 : Plus-value pour mise en place de verrous sur les portes de douche à hauteur de 654,00€ HT ; nouveau montant du marché : 40 160,00€ HT.
- **Lot N°10 :Carrelage faïence:** Avenant N°1 : Plus-value pour mise en œuvre d'un isolant thermique et d'une chape ciment en finition dans le local basket pour un montant de 569,80€ HT ; nouveau montant du marché :31 253,02€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide ces deux avenants : Lot N° 7, avenant N°1 de 654€ et lot N°10, avenant N°1 de 569,80€ HT,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer les avenants concernés.

b) Travaux d'aménagement de la MDS, 2, rue de Chalennes

- **Lot N°04 : Cloisons et doublages : Avenant N°1** : Moins-value pour reprise des bandes placo défectueuses pour un montant de 780,00€ HT ; nouveau montant de marché 14 226,74€ HT.
- **Lot N°05 : Revêtements de sols souples et peinture : Avenant N°1** : Plus-value reprise des bandes placo défectueuses suite à liquidation de l'entreprise Larribeau et mise en peinture de l'escalier pour un montant de 1 205,20€ HT ; nouveau montant de marché : 23 776,81€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, (1 contre, 2 abstentions)

- valide ces deux avenants, lot N°4, avenant N°1 pour un montant de – 780€ et lot N°5, avenant N°1 d'un montant de 1 205,20€
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer les avenants concernés.

IV- LOGI OUEST – Garantie des prêts de la commune auprès de la caisse des Dépôts et Consignations

M. le Maire, précise que la commune a garanti un emprunt réalisé par Logi Ouest, pour financer des logements sur notre territoire, au lotissement des Cerises, en 2005. Il décide de réaménager leur dette, auprès de la CDC et nous sollicite pour garantir ce nouvel emprunt d'un montant de 403 914,21€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, (1 abstention) décide :

- ✓ de garantir, comme précédemment à 100%, le nouvel emprunt contracté par Logi-Ouest auprès de la CDC, d'un montant de 403 914,21€.
- ✓ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant au contrat.

V - ENEDIS : Convention de servitude au lieu-dit Le Port Girault : modification du réseau de la distribution publique(DP)

M. le Maire informe les élus que dans le cadre de la modification du réseau de DP, en sécurisant le réseau basse tension au lieu-dit le Port Girault, les réseaux traverseront des propriétés communales. Ainsi il convient de signer les dites conventions avec Enédis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise:

- ☒- la réalisation des travaux de sécurisation du réseau BT au Port Girault.
- ☒- M. le Maire, ou son représentant à signer la convention entre Enédis et la commune de St Georges/Loire.

VI - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire présente les demandes de déclarations d'intentions d'aliéner suivantes :

- ☒ Immeuble, section AE, parcelle N° 79 sis 7 Impasse d'Arrouët.
- ☒ Immeuble, section AD, parcelle N° 199, sis, 10 rue François Rabelais
- ☒ Immeuble, section AI, parcelle N° 98, sis, 78 rue Louis Joubert
- ☒ Immeuble, section AE, parcelle N° 267, sis, 23 d'Arrouët

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption sur ces déclarations.

VII - AFFAIRES DIVERSES

a) SIEML – Travaux de rénovation éclairage public(EP) – programme 2018

M. le Maire détaille le programme 2018 de rénovation EP, qui permettra de clore ce programme de l'ensemble de notre réseau. Ainsi sont concernés, pour cette dernière tranche les secteurs :

- Rue des Fontaines pour un montant de 15 453,04€
- Rue Neuve Belle pour un montant de 5 277,10€
- Place Monprofit pour un montant de 11 557,19€
- Rue du stade, place du 19 mars 1962, montant: 12 746,99€

Soit un montant global de 45 034,32€.

Il est précisé que dans le cadre de ces opérations le SIEMML participe à hauteur de 50%, soit reste à charge commune: 22 517,16€, somme votée lors du budget 2018.

Ensuite il est présenté le projet d'éclairage de la piste autour du terrain stabilisé du complexe sportif d'un montant de 8 911,39€, participation du SIEMML de 25% soit 6 683,54€ à charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les dépenses à charge de la commune pour :

- ☛ **Le programme de rénovation de l'éclairage public pour un montant de 22 517,16€.**
- ☛ **L'aménagement de l'éclairage de la piste du stade pour un montant de 6 683,54€.**

b) Location de l'immeuble sis 24, rue Nationale

M. le Maire précise qu'un locataire, pour vente et achat d'objets d'art et antiquités, est intéressé pour louer l'immeuble sis 24, rue Nationale, au nom de: Galerie Jacques Fichepain.

Il est proposé d'établir un bail précaire d'un an avec loyer du 1/12/2018 au 31/05/2019 de 375€ et à compter du 01 juin 2019 de 400€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, 1 abstention décide :

- ✓ **D'un bail précaire d'un an pour l'immeuble 24, rue Nationale, au nom de Galerie Jacques Fichepain,**
- ✓ **D'un loyer du 1/12/2018 au 31/05/2019 de 375€ et à compter du 01 juin 2019 de 400€,**
- ✓ **D'une caution de 375€.**

c) Demande dégrèvement facture d'assainissement.

M. le Maire informe les élus qu'un administré demande un dégrèvement de la part assainissement de sa facture d'eau potable, suite à une fuite importante dans son logement. Il est proposé de prendre en charge 100m³, soit 165€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'un dégrèvement de 100m³ sur le du budget assainissement, soit une prise en charge de 165€.

d) Composition de la commission de contrôle des listes électorales.

M. le Maire informe que dans le cadre de l'application de la loi n° 2016-1048 sur la réforme de la gestion des listes électorales (Création d'un Répertoire Electoral Unique), il convient de désigner un membre de la future commission de contrôle qui sera composée pour notre commune d'un élu, d'un délégué du Préfet et d'un délégué du TGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. Jérôme LELIEVRE, délégué de la commune pour siéger à la commission de contrôle.

e) DGFIP Mise en place de la procédure TIPI.

M. le Maire informe le conseil municipal que la direction générale des finances publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI » (Titres Payables Par Internet), dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales.

La mise en place ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via internet les factures relatives:

- A la restauration scolaire
- A L'accueil périscolaire
- Au loyer des immeubles communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide de la mise en place du projet « TIPI » dans les conditions exposées ci-dessus,**
- **Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à ce projet,**

- **Précise que la commune prendra en charge les coûts de création, développement et d'adaptation du portail, ainsi que ceux du commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.**

f) *Invitations*

CSL L'Atelier : Présentation aux élus du projet social pour la période 2020 - 2023, le lundi 3 décembre à 20h00 salle Capitulaire.

Cercle de l'union : Finale du challenge Super U, le dimanche 25 novembre vers 17h00

Amicale des pompiers : St Barbe le samedi 1^{er} décembre 2018 à 16 heures à la caserne.

Prochains Conseil municipaux : les lundis 17 Décembre 2018 et 28 Janvier 2019.

Dates des réunions de la commission finance :

✓ DOB le lundi 4 février 2019,

✓ Commissions finances les 18 février, les 4 et 11 Mars 2019 et vote du budget le lundi 25 mars

2019 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

TOUR DE TABLE

- **Vente du Presbytère** : proposition à 111.500 €
- **Petit Faiteau** : marché du vendredi : présentation du site par M. Florian Juillard
- **AG du comité de jumelage** : recherche de membres actifs pour le bureau.
- **Village en Scène** : spectacle vendredi 23 novembre, salle Saint Louis
- **Samedi 17 novembre** : Smiton : présentation zéro déchet, salle Beau Site
- **Forum des seniors** le 27 novembre à St Germain, salle des Goganes
- **Retour sur la cérémonie du 11 novembre** : fin du cycle de 4 ans de travail, et très belle réussite.
- **CME** viendra présenter leur projet aux élus lors du Conseil du 17 décembre prochain.
- **Démarche journée citoyenne** : relance par Facebook pour préparer la journée de 2019.
- **Repas des aînés** : le dimanche 20 octobre 2019.